

Situation compliquée des cabinets médicaux de montagne

15^e législature

Question écrite n° 20462 de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 04/02/2021 - page 678

Mme Sylviane Noël attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet des difficultés rencontrées actuellement par les médecins exerçant dans les cabinets médicaux de montagne.

En effet, la décision prise par le Gouvernement de ne pas ouvrir les remontées mécaniques met en grand danger ces professionnels car le maillage des médecins en montagne n'est possible que grâce à un modèle économique basé sur la saison touristique des sports d'hiver.

Comme le sont d'autres professionnels implantés en stations comme par exemple les pharmaciens qui accusent déjà des baisses inédites de leurs chiffres d'affaires, ces cabinets médicaux de montagne doivent faire face à d'importantes charges à l'année et leurs revenus sont soumis aux variations saisonnières. Bien qu'ils dispensent toute l'année une offre de soins complète et adaptée aux habitants de ces villages, ils ne sont inclus à ce jour dans aucun dispositif d'aide de l'État y compris le fonds de solidarité.

Dans ce contexte épidémique persistant, il semble donc indispensable que ces cabinets médicaux de montagne puissent être classés dans la catégorie S1 pour être éligibles à ces aides de l'État.

Les cabinets médicaux ont besoin de ces revenus complémentaires, sous peine de quoi, une grande partie d'entre eux risque de fermer et de partir exercer ailleurs, laissant la population locale sans recours de soin de proximité et surchargeant encore l'activité des hôpitaux des vallées haut-savoyardes.

Au-delà de ces cabinets médicaux, cette non-réouverture de nos remontées mécaniques porte un coup dur à tous nos territoires de montagne, impactant fortement l'économie de vallées entières et de nombreux professionnels et secteurs d'activités.

La solidarité nationale doit donc jouer pleinement pour nous permettre de conserver nos cabinets médicaux de montagne et ne pas amplifier les déserts médicaux déjà existants dans ces territoires parfois très reculés.

Elle le sollicite donc pour qu'il puisse soutenir économiquement ces cabinets médicaux de montagne et leur permettre d'être bénéficiaires des aides Covid mises en place par l'État.

En attente de réponse du Ministère des solidarités et de la santé

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :